

Le CS adopte à l'unanimité la motion suivante :

En marge du projet de réforme en cours des modalités de recrutement des enseignants, au sujet duquel l'Adirem a exprimé de vives inquiétudes, le dispositif AED prépro (adjoints d'Education en pré-professionnalisation) ne propose plus de recrutements à partir de cette année. Bien qu'il n'y ait pas eu d'annonce officielle, ce dispositif de pré-recrutement des enseignants a donc été mis en extinction.

Alors qu'elle commençait à trouver sa place dans la formation, cette modalité de préprofessionnalisation aurait pu servir d'appui aux projets de réforme pour améliorer l'attractivité du métier d'enseignant et l'efficacité de la formation des enseignants.

Une fois de plus, ce dispositif aura été supprimé sans annonce ni préavis, sans explication, sans évaluation, comme tous les anciens dispositifs de ce type supprimés depuis un demi-siècle (IPES, bourses d'IUFM, EAP1, EAP2).

Le comité scientifique des IREM rappelle que l'évaluation des dispositifs éducatifs est indispensable à l'amélioration de l'existant et regrette profondément que les services du ministère n'aient, de nouveau, pas pris en compte des nombreuses recommandations, nationales et internationales, faites sur ce sujet.